

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

A PARTIR DE LA FIN OCTOBRE

Les usagers de la route invités allumer leurs feux

croisement le jour, hors agglomération

A partir du 31 octobre 2004, le gouvernement recommande à tous les usagers de la route d'allumer leurs feux de croisement quand ils circulent de jour, hors agglomération. Cette mesure, déjà en application dans de nombreux pays, devrait permettre à la France de franchir un nouveau pas dans sa lutte contre l'insécurité routière.

Gilles de Robien, Ministre de l'Équipement du transport et de l'aménagement du territoire du tourisme et de la mer et Rémy Heitz, Délégué Interministériel à la Sécurité routière ont présenté ce matin à la presse la recommandation gouvernementale concernant l'allumage de feux de jour, hors agglomération. Tous les usagers de la route sont invités à recourir à ce geste simple – qui ne nécessite aucun équipement supplémentaire - à partir du 31 octobre 2004

Pourquoi l'usage des feux de croisement de jour peut-il sauver des vies ?

L'usage des feux de croisement le jour permet à tous les usagers quels qu'ils soient (véhicule à moteur, piéton, cycliste) de percevoir plus rapidement et de manière plus distincte les autres usagers.

L'accident se produit en quelques fractions de seconde : il est souvent dû, par exemple, en intersection ou en cas de dépassement, à un défaut de perception de l'autre véhicule qui peut être évité par l'allumage des feux.

Tous les usagers peuvent donc y gagner en sécurité par l'amélioration de la visibilité des autres véhicules. Toutes les études disponibles concluent au caractère bénéfique de la mesure pour l'ensemble des usagers, même si elle fait l'objet de controverses de la part des usagers vulnérables qui craignent d'être moins bien vus.

Quelle est l'efficacité attendue d'une telle mesure ?

En adoptant l'allumage des feux de croisement le jour, la France pourrait diminuer entre 5 et 8 % le nombre de tués et entre 3 et 13 % celui des blessés sur les routes.

Les nombreuses études scientifiques menées sur ce sujet aboutissent à un consensus quasi général de la part des experts qui considèrent que l'utilisation des feux de jour diminue les accidents partout où elle est pratiquée (Finlande, Canada, États-Unis, Israël...). Dix pays européens s'y sont aujourd'hui ralliés. La seule question qui se pose aujourd'hui n'est donc pas celle de l'effet positif des feux de jour mais celle de son ampleur

Pourquoi passer par une phase d'expérimentation ?

L'expérimentation, méthode originale de déploiement d'une mesure de sécurité routière, repose sur la volonté des pouvoirs publics de faire adhérer les Français à cette mesure dans les 5 premiers mois de sa mise en œuvre pour les convaincre de son intérêt. D'ailleurs, les pays

qui ont instauré une obligation en la matière, l'ont généralement fait alors que les conducteurs allumaient déjà majoritairement leurs feux de croisement le jour. La participation des Français à ce programme sera suivie de près afin de pouvoir juger du niveau d'efficacité de la mesure préconisée avant de décider si elle doit être maintenue, étendue ou suspendue

Quel coût pour l'automobiliste ?

L'allumage des feux de jour ne nécessite aucun équipement supplémentaire mais fait appel au sens civique de chacun. Le très faible effet de consommation supplémentaire de carburant (de l'ordre de 1%) ainsi que le changement plus fréquent des ampoules entraînés par cette mesure doivent être comparés aux gains substantiels qu'elle permettra (sentiment accru de sécurité sur la route et surtout, gains en vies humaines de l'ordre de 5 à 8 % du nombre de tués).

Les motocyclistes risquent-ils d'être moins vus ?

Les motocyclistes ont aussi intérêt à l'extension des feux le jour. Car aujourd'hui, ils bénéficient des feux de jour de manière incomplète (et s'ils sont vus, ils ne voient pas forcément bien les automobilistes). Les expériences montrent que les motocyclistes bénéficieront aussi de l'éclairage des voitures le jour en les identifiant plus rapidement et plus facilement. En Italie, l'un des derniers pays à avoir adopté cette mesure, les deux roues, plutôt réticents au départ, reconnaissent aujourd'hui que l'expérimentation est bénéfique pour tous.

Pourquoi ne pas recommander les feux de jour en ville ?

La priorité a été donnée au réseau hors agglomération, car c'est là que le nombre de tués est le plus important. Sur autoroutes, les feux allumés permettront à chacun de mieux percevoir les autres usagers quand ils apparaîtront dans le rétroviseur.

Par ailleurs, il a été décidé de ne pas inclure tout de suite les villes où l'on rencontre davantage de piétons, de cyclistes et de motocyclistes pour répondre à la volonté d'engager cette opération de façon progressive.

www.securiteroutiere.gouv.fr